



PROJET DÉPOSÉ À
L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 29.1. au 7.2.1980

APPROUVÉ PAR LA
COMMISSION DU
PLAN D'EXTENSION

le 18 février 1980
Broggianni

LE PROMETTANT VENDEUR : *M. Ammann*

LE PROMETTANT ACQUÉREUR : *A. Sbressa*

L'ARCHITECTE : *F. Luginet*

FOVANNA UGO
Architecte ETS
1009 Pully

PROPRIÉTÉ DE M. Max AMMANN
PROMIS VENDU A Mme A. SBRESSA

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

sous-sol

CONSTRUCTION D'UNE VILLA
DE 2 APPARTEMENTS
E.C.H. 1:50 13.12.1979 M.R.

Max Ammann CONSTRUCTIONS MACO S.A. ch. des Peupliers 4
1028 Preverenges 021 71 98 18